

*Mise en garde*

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*

*Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.*



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil  
d'arrondissement  
tenue le lundi 6 octobre 2008 à 19 h  
5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur André Lavallée, maire d'arrondissement  
Madame Carole Du Sault, conseillère du district d'Étienne-Desmarteau  
Monsieur François Purcell, conseiller du district de Saint-Édouard  
Monsieur Gilles Grondin, conseiller du district du Vieux-Rosemont  
Monsieur Carle Bernier-Genest, conseiller du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. André Lavallée, maire d'arrondissement.

**ABSENCES :**

Monsieur Paul Bourret, directeur de l'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Christiane Viau, directrice des Services administratifs  
Me Pierre Rochon, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Josée Bédard, directrice des Affaires publiques et du greffe

---

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 10

---

10.01  
**CA08 26 0288**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 octobre 2008**

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par Carle Bernier-Genest

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que livré aux membres du conseil, en y ajoutant le point suivant :

- ⇒ 40.15 Avis de motion – Règlement RCA-53 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., chapitre C-10) pour le territoire de*

*l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* », relatif au contrôle du nombre de chats

Adoptée à l'unanimité.

---

10.02  
**CA08 26 0289**

**Approbation des procès-verbaux des séances suivantes :**

**Séance ordinaire du 2 septembre 2008**  
**Séance spéciale du 19 septembre 2008**

Copies des procès-verbaux ayant été remises à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par Carole Du Sault

appuyé par Gilles Grondin

Et résolu :

Que les procès-verbaux des séances suivantes soient approuvés :

- ⇒ Séance ordinaire du 2 septembre 2008
- ⇒ Séance spéciale du 19 septembre 2008

Adoptée à l'unanimité.

---

10.03  
**Période d'information des conseillers**

Les membres du conseil sont invités à nous informer sur différents points.

---

10.04  
**Période de questions du public**

La période de questions débute à 19 h 30 et se termine à 20 h 11.

---

15.01  
**CA08 26 0290**

**Proclamer la semaine du 18 au 25 octobre 2008, « Semaine des bibliothèques publiques »**

CONSIDÉRANT que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population : INFORMER, ÉDUQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens.

Il est proposé par Gilles Grondin

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De proclamer la semaine du 18 au 25 octobre 2008, « Semaine des bibliothèques publiques » dans notre arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.  
1080767001

---

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

20.01

**CA08 26 0291**

**Autorisation d'une dépense de 130 793,74 \$ incluant l'octroi d'un contrat de 114 264,75 \$ à Les Toitures Continental inc. pour la réfection de la toiture du centre Masson, situé au 2705 rue Masson - Appel d'offres numéro 12565 (6 soum.)**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 130 793,74 \$ (taxes incluses) pour la réfection de la toiture au centre Masson (0650 - Sports et loisirs), comprenant tous les frais accessoires.

D'octroyer à la firme « Les Toitures Continental inc. » le contrat à cette fin, au montant de sa soumission, soit au prix total de 114 264,75 \$ (taxes incluses) conformément aux plans et devis préparés pour ce contrat.

D'imputer cette dépense conformément à l'information financière inscrite à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

D'autoriser le virement de crédits requis en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.  
1081630010

---

20.02

**CA08 26 0292**

**Autorisation d'une dépense de 281 637,87 \$ incluant l'octroi d'un contrat de 260 813 \$ à S.E.C. Servitech pour le remplacement du système de chauffage et la conversion au gaz naturel au centre Lafond, situé au 5350 rue Lafond - Appel d'offres numéro 12492 (3 soum.)**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 281 637,87 \$ (taxes incluses) pour les travaux de remplacement du système de chauffage et la conversion au gaz naturel au centre Lafond (0795) sis au 5350, rue Lafond, comprenant tous les frais accessoires.

D'accorder à la firme « S.E.C. Servitech » le contrat à cette fin, au montant de sa soumission, soit un prix total de 260 813 \$, conformément aux plans et devis préparés pour ce contrat (appel d'offres numéro 12492).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites aux interventions de la Direction des services administratifs de l'arrondissement et de la Direction des immeubles :

- À la Direction des services administratifs de l'arrondissement, les crédits ont été réservés par l'engagement de gestion RO0809AI02.
- À la Direction des immeubles, les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 155214.

Adoptée à l'unanimité.  
1081630009

---

20.03

**CA08 26 0293**

**Autorisation d'une dépense de 83 710 \$ incluant l'octroi d'un contrat de 80 510 \$ à Paysagiste P.L. inc., pour le réaménagement du sentier Est au parc Lafond - Appel d'offres numéro 260821P (4 soum.)**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 83 710 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du sentier Est au parc Lafond, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Paysagiste P.L. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 80 510 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier de charges préparés pour ce contrat (soumission numéro 260821P).

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement. Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 155229.

De décréter que la période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

Adoptée à l'unanimité.  
1082913044

---

20.04

**CA08 26 0294**

**Recommandation au comité exécutif - Autorisation d'une dépense de 159 788,10 \$ incluant l'approbation d'un projet de convention avec la firme d'ingénieurs conseils Consortium Tecsuit/Claulac inc. - Services professionnels requis pour effectuer la surveillance des travaux de reconstruction des conduites d'eau et d'égout sur la rue de Saint-Vallier,**

**entre les rues de Bellechasse et Saint-Zotique - Appel d'offres numéro 08-10825 (5 soum.)**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De recommander au comité exécutif :

D'approuver un projet de convention par lequel le Consortium Tecslut/Claulac inc., ayant obtenu le plus haut pointage, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer la surveillance des travaux de reconstruction des conduites d'eau et d'égout sur la rue de Saint-Vallier, entre les rues de Bellechasse et Saint-Zotique, pour une somme maximale de 159 788,10 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 08-10825.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Les crédits ont été réservés par l'engagement de gestion numéro F182913042. Cette dépense sera assumée à 34 % par l'agglomération de Montréal et à 66 % par la Ville de Montréal, pour un montant de 159 788,10 \$.

Adoptée à l'unanimité.  
1082913042

---

20.05

**CA08 26 0295**

**Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat de 66 172,97 \$ à Les machineries Tenco (cdn) Ltée, pour l'achat d'équipements à être installés sur un châssis de camion 6X4 (10 roues) à cabine simple prévu pour recevoir une benne basculante avec épandeur, 4 saisons, de marque Sterling, modèle LT7500, année 2009**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 66 172,97 \$, taxes incluses, pour l'achat d'équipements à être installés sur un châssis de camion 6x4 (10 roues) à cabine simple prévu pour recevoir une benne basculante avec épandeur, 4 saisons, de marque Sterling, modèle LT7500, année 2009, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Les machineries Tenco (cdn) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au montant total approximatif de 66 172,97 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement. Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 154339.

De décréter que la période de financement ne doit pas excéder 10 ans.

Adoptée à l'unanimité.  
1082913041

---

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.08 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

20.06  
**CA08 26 0296**

**Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat de 97 224,85 \$ à Globocam (Montréal) inc., pour l'achat d'un châssis de camion 6X4 (10 roues) à cabine simple prévu pour recevoir une benne basculante avec épandeur, 4 saisons de marque Sterling, modèle LT7500, année 2009 - Appel d'offres numéro 04-8151 (4 soum.)**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 97 224,85 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un châssis de camion 6x4 (10 roues) à cabine simple prévu pour recevoir une benne basculante avec épandeur, 4 saisons, de marque Sterling, modèle LT7500, année 2009, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Globocam (Montréal) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au montant total approximatif de 97 224,85 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres numéro 04-8151.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement. Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 154336.

De décréter que la période de financement ne doit pas excéder 10 ans.

Adoptée à l'unanimité.  
1082913040

---

20.07  
**CA08 26 0297**

**Autorisation d'une dépense incluant l'octroi d'un contrat de 77 658 \$ à J.A. Larue inc., pour l'achat d'une tête de souffleuse à neige**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'accorder à J.A. Larue, seul soumissionnaire conforme, le contrat pour l'achat d'une tête de souffleuse à neige, au montant total approximatif de 77 658 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement. Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 155228.

De décréter que la période de financement ne doit pas excéder 10 ans.

Adoptée à l'unanimité.  
1082913043

---

20.08

**CA08 26 0298**

**Approbation d'un projet de convention avec l'organisme « Comité logement de Rosemont », se terminant le 20 juin 2009 et octroi d'une contribution financière totale de 9 250 \$, pour la mise en oeuvre et la réalisation du projet « Ça me dit en famille », dans le cadre de l'entente entre la Ville et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, pour l'année 2008-2009**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'approuver le projet de convention avec l'organisme « Comité logement de Rosemont », se terminant le 20 juin 2009, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière, ledit projet de convention étant joint comme annexe numéro 276 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) ladite convention.

D'octroyer une contribution financière au montant total de 9 250 \$ à l'organisme « Comité logement de Rosemont ».

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. En 2008, les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 154279 au montant de 4 625 \$. En 2009, un bon de commande sera émis au montant de 4 625 \$.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Adoptée à l'unanimité.  
1081663006

---

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

30.01

**CA08 26 0299**

**Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 28 août au 30 septembre 2008, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement, de la liste des virements de crédits budgétaires pour le budget de fonctionnement et pour le Programme triennal d'immobilisations (PTI), pour la période comptable du mois d'août, soit du 26 août au 29 septembre 2008, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)***

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 28 août au 30 septembre 2008, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement, de la liste des virements de crédits budgétaires pour le budget de fonctionnement et pour le programme triennal d'immobilisations (PTI), pour la période comptable du mois de septembre, soit du 26 août au 29 septembre 2008, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.  
1080209011

---

30.02

**CA08 26 0300**

**Entériner la participation de Mme Carole Du Sault et M. Gilles Grondin, conseillers de la Ville, au DÉJEUNER PRESTIGE dans le cadre du colloque « La gouvernance culturelle des grandes villes : enjeux et possibilités », organisé par Culture Montréal et qui s'est tenu le 6 octobre 2008 à Montréal, au montant total de 112,88 \$**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'entériner la participation de Mme Carole Du Sault et de M. Gilles Grondin, conseillers de la Ville, au DÉJEUNER PRESTIGE dans le cadre du colloque « La gouvernance culturelle des grandes villes : enjeux et possibilités », organisé par Culture Montréal et qui s'est tenu le 6 octobre 2008 à Montréal, au montant total de 112,88 \$ (taxes incluses).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement. Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 155417.

Adoptée à l'unanimité.  
1083048008

---

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

40.01

**CA08 26 0301**

**Émission d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Procession religieuse de la Paroisse Saint-Ambroise » et « Fête de l'Halloween »**



Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser, le 13 octobre 2008, entre 19 h et 20 h, dans le cadre de l'événement « **Procession religieuse de la Paroisse Saint-Ambroise** » :

Le ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet suivant :

Départ : 1215, rue Beaubien (église Saint-Ambroise).

Passage sur les rues :  
rue Beaubien, direction ouest jusqu'à la rue de la Roche;  
rue de la Roche, direction nord jusqu'à la rue Saint-Zotique;  
rue Saint-Zotique, direction est jusqu'à la rue de Normanville;  
rue de Normanville, direction sud jusqu'à la rue Beaubien.

Fin de trajet : 1215, rue Beaubien (église Saint-Ambroise).

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 277 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008 :

- Ordonnance 2008-26-186, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, le 31 octobre 2008, entre 16 h et 21 h, dans le cadre de l'événement « **Fête de l'Halloween** » :

a) la fermeture des rues suivantes :

- avenue des Plaines, du boulevard Rosemont à la limite sud;
- avenue des Marronniers, du boulevard Rosemont à la limite sud;
- avenue des Cèdres, du boulevard Rosemont à la limite sud;
- avenue des Épinettes, du boulevard Rosemont à la limite sud;
- avenue des Chênes, du boulevard Rosemont à la limite sud.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 278 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008 :

- Ordonnance 2008-26-187, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.  
1083581011

---

40.02  
**CA08 26 0302**

**Émission d'ordonnances - Programmation d'événement public : « Défilé de Noël sur la Plaza St-Hubert »**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser, dans le cadre de l'événement « Défilé de Noël sur la Plaza St-Hubert » :

- a) l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores, le 29 novembre 2008, de 8 h 30 à 18 h, sur la rue Saint-Hubert, entre le boulevard Rosemont et la rue Jean-Talon, sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André et dans le parc Hector-Prud'homme.
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourritures et de boissons alcoolisées ou non, de même que la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public, le 29 novembre 2008, de 8 h 30 à 18 h, sur la rue Saint-Hubert, entre le boulevard Rosemont et la rue Jean-Talon, sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André et dans le parc Hector-Prud'homme.
- c) la fermeture des rues, le 29 novembre 2008, aux heures suivantes :
  - rue Saint-Hubert, entre la boulevard Rosemont et la rue Jean-Talon, entre 7 h et 14 h;
  - rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, entre 8 h 30 et 18 h.
- d) le parcours du défilé qui procédera, sur la rue Saint-Hubert, à partir du boulevard Rosemont, vers le nord jusqu'à la rue Jean-Talon et empruntant ensuite les avenues De Chateaubriand et Christophe-Colomb, vers le sud jusqu'à la rue de Bellechasse et, pour terminer, vers l'ouest jusqu'au 200, rue de Bellechasse.
- e) la tenue d'une exposition d'anciens véhicules de pompiers en rue fermée, sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, le 29 novembre 2008, entre 8 h 30 et 18 h.
- f) l'installation de bannières ou autres supports d'affichage promotionnel portant le nom de l'événement et des partenaires, du 14 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2008 inclusivement, sur la rue Saint-Hubert, entre le boulevard Rosemont et la rue Jean-Talon, sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André et dans le parc Hector-Prud'homme.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 279, 280, 281 et 282 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008 :

- ordonnance 2008-26-188, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20) ;
- ordonnance 2008-26-189, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8) ;
- ordonnance 2008-26-190, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3) ;
- ordonnance 2008-26-191, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279, article 521).

Adoptée à l'unanimité.  
1080963057

---

40.03  
**CA08 26 0303**

**Émission d'ordonnance - Exemption de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement pour les bâtiments situés aux 4705, 4715 et 4725, 18<sup>e</sup> Avenue - Fonds de compensation de 10 500 \$**

Considérant que la compensation monétaire, exigée par le *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), a été dûment acquittée.

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance numéro 2008-26-192, jointe comme annexe numéro 283 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008, exemptant le propriétaire des bâtiments situés aux 4705, 4715 et 4725, 18<sup>e</sup> Avenue de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.  
1080963051

---

40.04

**CA08 26 0304**

**Émission d'ordonnance - Exemption de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement pour le bâtiment situé aux 5757-5761, rue Saint-André - Fonds de compensation de 5 000 \$**

Considérant que la compensation monétaire, exigée par le *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), a été dûment acquittée.

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance numéro 2008-26-193, jointe comme annexe numéro 284 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008, exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 5757-5761, rue Saint-André, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.  
1080963060

---

40.05

**CA08 26 0305**

**Stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) rue Beaumont - Secteur 72 - Augmentation de la plage horaire**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De récupérer, sur l'avenue Beaumont, du côté sud, entre les rues Clark et Saint-Urbain, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 16 h à 23 h, excepté lors des périodes interdites, sur une distance de 20,8 mètres, immédiatement à l'est de la rue Saint-Urbain.

D'installer, sur l'avenue Beaumont, du côté sud, entre les rues Clark et Saint-Urbain, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 9 h à 23 h, excepté lors des périodes interdites, sur une distance de 20,8 mètres, immédiatement à l'est de la rue Saint-Urbain.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.  
1081316007

---

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

40.06  
**CA08 26 0306**

**Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) rue Alexandra -  
Secteur 72 - Augmentation du nombre de places de stationnement**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De récupérer, sur la rue Alexandra, du côté est, entre la rue Jean-Talon Ouest et l'avenue Alexandra, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 9 h à 23 h, sur une distance de 13 mètres, à environ 43,3 mètres au sud de la rue Jean-Talon Ouest.

D'installer, sur la rue Alexandra, du côté est, entre la rue Jean-Talon Ouest et l'avenue Alexandra, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 9 h à 23 h, sur une distance de 22 mètres, à environ 43,3 mètres au sud de la rue Jean-Talon Ouest.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.  
1081316006

---

40.07  
**CA08 26 0307**

**Stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) rue Saint-André -  
Secteur 34 - Augmentation du nombre de places de stationnement et de la  
plage horaire**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

De récupérer, sur la rue Saint-André, du côté est, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants

(SRRR) limité à 60 minutes, de 9 h à 18 h, du lundi au samedi, sur une distance de 40 mètres, à environ 85,9 mètres au nord de la rue Saint-Zotique Est.

De récupérer, sur la rue Saint-André, du côté est, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 9 h à 20 h, du lundi au samedi, sur une distance de 26,4 mètres, à environ 125,9 mètres au nord de la rue Saint-Zotique Est.

D'installer, sur la rue Saint-André, du côté est, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) limité à 60 minutes, de 9 h à 18 h, du lundi au samedi, sur une distance de 33,4 mètres, à environ 85,9 mètres au nord de la rue Saint-Zotique Est.

D'installer, sur la rue Saint-André, du côté est, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 9 h à 21 h, sur une distance de 33 mètres, à environ 119,3 mètres au nord de la rue Saint-Zotique Est.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.  
1081316005

---

40.08  
**CA08 26 0308**

**Adoption de la résolution autorisant une salle de spectacles au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 5885, avenue Papineau**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), la résolution suivante :

1. D'autoriser l'occupation d'une salle de spectacles au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 5885, avenue Papineau. À ces fins, il est permis de déroger uniquement à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relativement à l'usage.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
  - 1° le certificat d'occupation pour l'usage « salle de spectacles » sera émis lorsque les travaux de réaménagement des logements situés au 2<sup>e</sup> étage seront exécutés;
  - 2° les travaux doivent être conformes aux plans déposés, identifiés A-1 et A-2, préparés par Mario Duchesne, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 22 juillet 2008, ces plans étant joints comme annexe numéro 268 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008.

Adoptée à l'unanimité.  
1080963036

---

40.09  
**CA08 26 0309**

**Adoption - Second projet de résolution autorisant l'agrandissement du centre de recherche de l'Institut de Cardiologie de Montréal, situé au 5000, rue Bélanger**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8), le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser l'agrandissement du centre de recherche de l'Institut de Cardiologie de Montréal, sur le terrain situé au 5000, rue Bélanger, en dérogation aux articles 8 et 9 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relativement à la hauteur des constructions;
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
  - 1° les travaux de construction doivent être conformes aux plans déposés, identifiés A 00, A 06, A 09 et A 10, préparés par Yelle, Maillé, Corriveau, Girard, Bélanger, Beauchemin, architectes, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 25 août 2008, ces plans étant joints comme annexe 274, aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008;
  - 2° le permis de construction relatif à « l'agrandissement futur » identifié sur les plans A 09 et A 10 préparés par Yelle, Maillé, Corriveau, Girard, Bélanger, Beauchemin, architectes, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 25 août 2008, ces plans étant joints comme annexe 275, aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008, lesquels plans doivent être approuvés conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279). En plus des critères prévus à ce titre, les critères additionnels suivants s'appliquent :
    - a) préconiser un traitement architectural qui s'harmonise avec les niveaux inférieurs du bâtiment et le bloc opératoire voisin;
    - b) limiter la visibilité des équipements mécaniques sur le toit.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.  
1080963044

---

40.10  
**CA08 26 0310**

**Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée pour l'immeuble situé aux 5640-5642, avenue des Érables**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée, pour l'immeuble situé aux 5640-5642, avenue des Érables, en la Ville de Montréal (R.R.V.M., c. C-11).

Adoptée à l'unanimité.  
1081016004

---

Il est proposé par le maire André Lavallée

appuyé par la conseillère Carole Du Sault

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.11 à 40.14 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

---

40.11  
**CA08 26 0311**

**Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété  
divise pour l'immeuble situé aux 5815-5817, 1<sup>re</sup> Avenue**

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, pour l'immeuble situé aux 5815-5817, 1<sup>re</sup> Avenue, en la Ville de Montréal (R.R.V.M., c. C-11).

Adoptée à l'unanimité.  
1081016006

---

40.12  
**CA08 26 0312**

**Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de  
l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Révision architecturale  
pour la construction d'un bâtiment de 3 étages, PIIA, articles 671,  
paragraphe 11 et 674.10 - Bâtiment situé aux 6892, 6894, 6896 et 6898, 30<sup>e</sup>  
Avenue**

Attendu que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment de 3 étages, situé aux 6892-6894-6896-6898, 30<sup>e</sup> Avenue, en la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie).

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), articles 671, paragraphe 11 et 674.10, les plans préparés par Lafond, architecte, estampillés en date du 29 septembre 2008 par la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises et accompagnant la demande de permis de construction 3000111689, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 285 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008.

Adoptée à l'unanimité.  
1081016002

---

40.13  
**CA08 26 0313**

**Autorisation d'un usage conditionnel « bureau » pour le bâtiment situé aux 6274-6286, avenue Christophe-Colomb**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

1. D'autoriser l'usage conditionnel « bureau » dans le bâtiment situé aux 6274-6286, avenue Christophe-Colomb.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
  - 1° seuls le rez-de-chaussée et le sous-sol peuvent être occupés par des bureaux;
  - 2° l'accès aux logements situés aux étages supérieurs doit rester distinct de l'accès aux bureaux;
  - 3° aucune modification ne doit être apportée à l'enveloppe du bâtiment;
  - 4° une seule enseigne d'une superficie maximale de 1 m est permise;
  - 5° l'enseigne ne doit pas comporter de source lumineuse directe visible de l'extérieur;
  - 6° aucune automobile ne doit être stationnée en cour avant du bâtiment;
  - 7° un plan d'aménagement paysager de la cour avant doit accompagner la demande de permis, incluant l'enlèvement de l'enseigne sur poteau;
  - 8° une garantie bancaire au montant de 3 000 \$ doit être déposée afin d'assurer la réalisation de l'aménagement paysager et l'enlèvement du poteau;
  - 9° l'aménagement paysager doit être complété avant juillet 2009.

Adoptée à l'unanimité.  
1080963055

---

40.14  
**CA08 26 0314**

**Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - PIIA, article 671, paragraphe 5 - Révision architecturale pour la transformation d'un bâtiment situé dans le secteur du marché Jean-Talon - Bâtiment situé aux 250 à 260, rue Jean-Talon Est - Permis de transformation - Secteur significatif à critères SS-AA**



ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande.

Il est proposé par André Lavallée

appuyé par Carole Du Sault

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant les travaux de transformation d'un bâtiment, situé aux 250-260, rue Jean-Talon Est, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), article 671, paragraphe 5, les plans identifiés A-000, A-100 et A-200 préparés par Campanella & associés, architectes, estampillés en date du 2 octobre 2008 par la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises et accompagnant la demande de permis de transformation 30000104734, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 286 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2008.

Adoptée à l'unanimité.  
1080963070

---

#### CA08 26 2008-11

**Avis de motion - Règlement RCA-53 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., chapitre C-10) pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie », relatif au contrôle du nombre de chats**

Le conseiller Carle Bernier-Genest, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté le Règlement RCA-53 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10) pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* », relatif au contrôle du nombre de chats.

1083489010

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 22.

---

André Lavallée  
Maire d'arrondissement

---

Pierre Rochon  
Secrétaire d'arrondissement

